



## Campagne 2026

Le Lycée Carcado- Saisseval est habilité à recevoir la taxe d'apprentissage avec les codes UAI :

**0754029X**

**0754916L**

Calcul :  $MS\ 2025 * 0.09\%$

Le paiement du solde de la TA est diminué des éléments suivants :

- les subventions versées au centre de formation d'apprentis sous forme d'équipements et de matériels conformes aux besoins des formations dispensées ;
- les « créances alternants ».
- Vous êtes concerné par les « créances alternants » si :
- d'une part, votre effectif est égal ou supérieur à 250 salariés ;
- d'autre part, vous dépassez, au titre d'une année, le seuil de 5 % d'apprentis et de Conventions industrielles de formation par la recherche (Cifre).
- Montant du « bonus-malus alternant », à savoir la créance dont bénéficie l'entreprise de plus de 250 salariés et qui dépasse le seuil de 5 % d'alternant

### QUAND AFFECTER LE SOLDE DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE ?

Vous devez vous connecter sur la plateforme Soltéa, via Net-Entreprises

**1<sup>ère</sup> période : 26 mai au 21 août 2026**

**2<sup>ème</sup> période : 03 septembre au 21 octobre 2026**

La recherche de l'établissement peut s'effectuer par Siret, raison sociale, UAI, Code RNCP, intitulé de Diplôme ainsi que localisation.

### COMMENT CALCULER LE SOLDE DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE ?

#### 1. Calculer la masse salariale 2025,

- Rémunérations soumises aux cotisations sociales
- Avantages en nature versés par l'entreprise (salaires, indemnités, primes, gratifications, cotisations salariales, pourboires notamment)

Pour le calcul de la TA: les rémunérations imposables sont arrondies à l'euro le plus proche (la fraction d'euro égale à 0,50 est comptée pour 1).

Le salaire des apprentis est exonéré totalement lorsque l'employeur a moins de 11 salariés.

### QUANT FAUT-IL LE DECLARER ET PAYER LE SOLDE DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE ?

Le solde de la taxe d'apprentissage, qui était jusqu'à présent directement versé par les employeurs aux établissements et/ou formations éligibles à percevoir le solde, doit désormais être **déclaré et versé annuellement** auprès de l'[Urssaf](#).

Les établissements en France et en Outre-mer, à l'exception des établissements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle sont redevables de cette contribution. **La déclaration** et le paiement du solde de la taxe d'apprentissage 2026 seront à réaliser pour chaque établissement sur la **DSN d'avril 2026**.

Le paiement interviendra :

- **5 mai 2026**, pour les entreprises de moins de 50 salariés
- **15 mai 2026**, pour les entreprises de plus de 50 salariés

Merci de nous transmettre le « Bordereau » : par mail : [comptabilite@carcado-saisseval.com](mailto:comptabilite@carcado-saisseval.com) ou par voie postale à l'attention de Mme LOPES (Lycée Carcado Saisseval- 121 bd Raspail, CS10622, 75006 Paris)